

**CHSCT du jeudi 10 décembre 2020**  
**Compte rendu de mandat de la FNEC FP FO**

La FNEC FP FO était représentée par Hervé Magre, Christian Robert (en présentiel à la DSDEN) et Laure Delbès (en visio pour raisons sanitaires mises en avant par l'administration).

Le CHSCT s'est tenu en présence de : Mme DUPRAT ( DASEN ), Mme Rochette ( secrétaire générale ), Aurélien Miroux ( administration ), Sophie Baillargeat ( conseillère de prévention Tarn ), Les représentants de la FSU et de l'UNSA , M.DIAZ médecin de prévention.

La FNEC FP FO a fait une déclaration liminaire qui se terminait ainsi :

*« Puisque le CHSCT-SD est là pour faire de la prévention comme on nous le répète à l'envie, les représentants de la FNEC FP FO demandent, au sein de cette instance, à l'employeur que vous représentez de mettre en œuvre des mesures permettant que l'institution s'inscrive enfin dans une véritable démarche de prévention :*

- *En répondant le plus rapidement possible à toutes les alertes qui émanent des personnels, que ce soit par le biais des RSST ou par d'autres canaux.*
- *En affectant des personnels surnuméraires quand cela s'avère nécessaire.*
- *En assurant la protection des agents par la mise en œuvre de manière rapide et large de la protection fonctionnelle.*
- *En répondant de la manière la plus rapide possible aux demandes de reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service et des maladies professionnelles.*
- *En œuvrant pour que, lorsque des dysfonctionnements des services ont été constatés, les agents de ces services aient rapidement un retour sur les mesures qui sont mises en œuvre pour pallier à ces dysfonctionnements.*
- *En recrutant des Professeurs des Écoles sur liste complémentaire et en titularisant ceux ci afin de garantir la continuité du service public.*
- *En recrutant dans les établissements du second degré les personnels nécessaires afin d'alléger les effectifs et d'améliorer l'encadrement des élèves, là aussi par le biais des listes complémentaires, et en ne se contentant pas de contrats de quelques semaines comme cela est prévu pour les AED.*
- *En abandonnant des « animations obligatoires » au profit d'un véritable plan de formation à destination des agents et en permettant le libre choix d'inscription à ces formations.*
- *En mettant fin aux évaluations chronophages afin de renouveler votre confiance au professionnalisme de nos collègues dans l'exercice de leur métier.*
- *En rassurant les personnels vulnérables sur ce que sera leur situation à partir de la date du potentiel déconfinement.*
- *En garantissant que les décharges des directeurs seront assurées tout au long de l'année.*
- *En informant et en consultant le CHSCT sur les conséquences de l'arrivée dans nos services dans quelques jours, le premier janvier 2021, des personnels qui vont constituer la Direction Départementale Jeunesse Engagement et Sport.*

*Vous le comprenez, Madame la président du CHSCT, les représentants des personnels que nous sommes, mais aussi à travers nous les personnels de l'Éducation Nationale du département attendent, non seulement des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent, mais aussi des actes concrets indiquant qu'enfin leurs conditions de travail et leur santé sont réellement une préoccupation importante de leur employeur, le défi est de taille. »*

**Médecine de prévention**

Prise de parole du médecin de prévention qui remplace Mme George qui se présente et partage totalement les propos des déclarations liminaires : **manque de moyens pour la médecine de prévention, pas de**

**prévention primaire ce qui est déplorable** même s'il comprend la difficulté pour l'EN de trouver des médecins.

Sur les problèmes liés au port du masque : seules sont reconnues les allergies cutanées graves, en cas (rares) d'allergies cutanées, la personne doit se voir proposer de travailler à distance. Pour éviter que des affections cutanées bénignes ne dégénèrent en eczéma, il y a des conseils à respecter mais cela ne justifie pas de travailler à distance.

Représentant du personnel : Que pensez-vous des classes surchargées ou réunions (conseils de classe .. ) quant au risque de contagion alors qu'une jauge est appliquée pour cette réunion ?

Médecin de prévention : Insuffisance de ce que l'on sait sur cette maladie avec des scientifiques qui se contredisent en permanence. Le fait d'être nombreux dans un endroit fermé n'est médicalement pas acceptable en effet, je partage votre point de vue mais je ne suis pas décisionnaire.

Selon la SG une concentration d'enfants n'est pas la même chose qu'une concentration d'adultes d'après la haute autorité de santé.

Médecin de prévention : **je trouve qu'il y a des incohérences**. Cela reste mon point de vue.

**Ce propos a quelque peu perturbé la Dasen qui a ajouté qu'il s'agit d'un point de vue personnel et que, selon elle, cela n'a pas à figurer au compte rendu de la réunion. Pour la FNEC FP FO le point de vue personnel du médecin de prévention a bien évidemment toute sa place en CHSCT.**

Le médecin de prévention répond ensuite aux questionnements des représentants des personnels sur l'accès à la médecine de prévention. Pour lui, les conditions sont difficiles car l'exercice de la médecine de prévention demande de consacrer du temps aux personnels. Les demandes sont nombreuses, « *je prends la peine de téléphoner parfois moi-même. Il devait y avoir un autre médecin de prévention qui devait arriver mais il n'arrive pas. La psychologue du travail est souffrante mais a été remplacée. Si le secrétariat a été renforcé la charge de travail reste lourde, parfois, juste lire les mails nous prend presque toute la journée ...*

**Sur la question des visites, si la médecine de prévention n'est pas dotée des moyens pour honorer la réglementation, cela ne doit pas empêcher nos collègues de demander une visite afin qu'un suivi se mette en place.**

#### **Bilan des registres remontés depuis le début d'année :**

La FNEC FP FO intervient sur la **situation dans les lycées**. La mise en place de cours en alternance pour les élèves sans règle claire arrêtée au niveau national et en demandant aux directions des établissements et aux équipes pédagogiques d'inventer leur propre protocole provoque une situation de grande confusion et aboutit à ce que les établissements soient comparés et mis en concurrence par les parents.

Pour Madame la Dasen c'est au contraire une opportunité qui permet d'adapter le protocole aux conditions locales.

Concernant la **thématique des élèves perturbateurs**, on peut observer qu'il y a de plus en plus d'inscriptions liées à ce problème et au vu des quelques retours des collègues, et du suivi qui a été mis en place, nous encourageons fortement les collègues à se saisir du RSST ( registre santé et sécurité au travail) afin que leur situation et leurs difficultés soient prises en compte par l'administration.

A propos de certains problèmes de ce type là, en particulier à l'école Louise Michel de Gaillac, sur laquelle notre fédération a alerté la DSDEN pendant que les collègues saisissaient le RSST pour faire état de leurs multiples difficultés, la DASEN considère qu'il y a les effets du confinement et de la paupérisation qui font que le cadre scolaire a volé en éclat, le cadre scolaire a été facultatif en mai et juin, certaines familles restent sur cette idée là. Tout le monde doit reposer le cadre, l'autorité est à renégocier, on observe des attaques de la fonction à travers la personne, cela n'est pas acceptable. Madame la DASEN déclare que sur le refus des pompiers d'intervenir sur l'école Louise Michel, elle a alerté la préfecture.

**A propos de la dilution du cadre et de l'autorité scolaire la FNEC FP FO a fait remarquer que l'absence de cadre national, par exemple pour les lycées mais pas seulement favorise malheureusement cette dilution du cadre.**

La seule réponse que nous avons obtenu est l'annonce de la reprise de tous le 20 janvier.

La FNEC FP FO est aussi intervenue sur des dossiers spécifiques, **le collège de Cordes** sur lequel nous avons attiré l'attention de la Dasen sur les difficultés rencontrées par plusieurs collègues, **le lycée Bellevue** dont la situation est marquée par l'impréparation de la rentrée 2020 et pour lequel plusieurs personnels ont renseigné le RSST pour rendre compte de leur situation de souffrance au travail.

Sur **le collège de Cordes** madame la DASEN indique que L'IPR de mathématiques accompagne, que selon le chef d'établissement une accalmie s'est produite et que les ressources humaines du rectorat suivent et sont prêtes à intervenir.

**Pour sa part la FNEC FP FO invite les personnels à se saisir des RSST et de leurs représentants syndicaux pour qu'il y ait une véritable prise en considération de la situation des personnels par l'employeur et qu'en particulier ceux-ci soient protégés par d'éventuelles interventions intempestives des parents d'élèves.**

A propos du **lycée Bellevue** Madame la Dasen convient qu'il y a bien eu une situation de crise, qu'une enquête interne a été menée, qu'un rapport a été réalisé. « *Le sujet est la préparation de la rentrée 2021, le chef d'établissement prend sa retraite à la prochaine rentrée, l'adjointe reste, nous avons mis en place une feuille de route avec une répartition des rôles, l'adjointe possède une lettre de mission, on est dans l'accompagnement de la prochaine rentrée* », « *je ne veux humilier personne* ». Pour le poste de chef d'établissement à la prochaine rentrée « *Il y a de nombreux candidats, de solides candidatures intra et extra académiques.* »

Madame la DASEN indique que lorsque des situations sont complexes comme certaines qui ont du être réglées récemment, il y a souvent des témoignages oraux mais il y a besoin d'écrits qui posent ces situations, elle déclare « **s'il n'y a pas d'écrit c'est très difficile, n'hésitez pas à inciter les personnels à écrire.** »

**Pour la FNEC FP FO cela rejoint notre action et cela ne peut que nous inciter à encourager les collègues à se saisir des RSST en lien bien sur avec le relais de l'organisation syndicale.**

#### **Plan annuel de prévention départemental :**

Sur le Plan annuel de prévention départemental décliné sur le plan académique, les représentants FO ont fait le choix de s'abstenir, les motivations de ce choix proviennent du fait que l'employeur cherche à se défausser de la responsabilité du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) sur les échelons inférieurs, en particulier les chefs d'établissement et directeurs d'école.

Si nous ne contestons pas que, dans le département, certains efforts sont réalisés au niveau de la prévention des risques, le problème demeure avec cette question de la responsabilité de l'employeur. Ni le chef d'établissement, ni le directeur d'école ne possèdent les moyens de mettre en œuvre de réelles mesures de protection des personnels. Par exemple il ne peuvent agir pour qu'une médecine de prévention satisfaisante soit mise en œuvre, d'ailleurs les chefs d'établissement et les directeurs d'école sont eux aussi, comme les autres personnels, privés de cette médecine de prévention. Cela relève de la responsabilité du recteur et du ministre. L'évaluation des risques et la prévention des risques ne peut relever de personnes d'autres que de l'employeur.

**La FNEC FP FO ne peut donc approuver un plan de prévention départemental qui s'inscrit dans le cadre du refus de responsabilité de l'employeur dans ce domaine.** Les autres représentants des personnels ont approuvé le plan de prévention départemental.

## Risques psycho-sociaux :

Un groupe de travail s'est réuni dans le cadre de la préparation de ce CHSCT sur la question des RPS (risques psycho-sociaux). Il est ressorti un certain nombre de préconisations qui ont été communiquées lors de ce CHSCT :

- mise en place d'un organigramme clair sur le site de la DSDEN pour informer les collègues et les renseigner sur les aides possibles,
- formation des IEN et des chefs d'établissements à ces risques,
- nécessité d'accorder plus de temps aux assistants de prévention pour exercer leurs missions (dans de nombreux cas aucune décharge réelle de service n'est accordée aux assistants de prévention en particulier dans le second degré).

Même si ces préconisations peuvent sembler bien modestes par rapport aux enjeux, il n'est pas certain qu'elles soient mises en œuvre. **Les représentants Force Ouvrière continuent à intervenir pour qu'elles soient appliquées et surtout que ne se multiplient pas, les mesures et réformes qui aggravent, jour après jour, la situation des personnels et sont l'origine principale des risques psycho-sociaux.**

**Combattre les risques psycho-sociaux commence par abandonner toutes les contre réformes qui aggravent les conditions de travail des personnels comme la réforme des lycées, la réforme territoriale, la réforme de la fonction publique qui vise à détruire les CHSCT, la loi Rilhac qui place les directeurs et les adjoints dans des situations de plus en plus difficiles.**

**Combattre les risques psycho-sociaux c'est recruter des personnels pour faire face aux besoins des élèves et des personnels, des enseignants, des infirmiers, des assistants sociaux, des médecins scolaires et de prévention, des personnels administratifs, de direction, des CPE, des AED, des AESH.**